

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception
31/03/14

Dossier complet le
11/04/14

N° d'enregistrement
F08214P0769

1. Intitulé du projet

Création d'un lotissement d'activités économiques contigu à la zone d'activités des Plattes -
Commune de Vourles

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

EM2C Promotion Aménagement

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

BACCOU Yann - Responsable aménagement

RCS / SIRET

| 4 | 7 | 9 | | 1 | 4 | 6 | | 1 | 6 | 9 | | 0 | 0 | 0 | 1 | 2 |

Forme juridique

SARL

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
6° d) Toutes routes d'une longueur inférieure à 3km	6° d) Route d'une longueur de 400 mètres
33° Zones d'aménagement concerté, permis d'aménager et lotissements situés sur le territoire d'une commune dotée, à la date du dépôt de la demande, d'un PLU ou d'un document d'urbanisme en tenant lieu ou d'une carte communale n'ayant pas fait l'objet d'une évaluation environnementale permettant l'opération	33° Terrain d'assiette de 8 ha (supérieur à 5ha et inférieur à 10 ha). Comme le permet le code de l'urbanisme, nous sommes dans un lotissement dont la découpe se fait à la carte. De ce fait, la détermination de la future surface de plancher ne peut s'apprécier précisément à ce jour puisque celle-ci dépendra des futurs preneurs qui s'installeront sur le site. Nous estimons cette surface de plancher à 35 000 m ² environ.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Aménagement d'un lotissement d'activités économiques sur un terrain d'assiette de 8 hectares environ, comprenant :

- une voie de desserte interne,
- des ouvrages de traitement (rétention/infiltration) des eaux pluviales

En vue de la vente de lots à vocation de bureaux, artisanat, industries, entrepôts.

4.2 Objectifs du projet

Les principaux objectifs du projet sont :

- Développer une offre d'accueil supplémentaire pour les activités économiques de la commune dans une logique de mixité des fonctions à l'échelle communale mais également pour favoriser l'ancrage et le développement de l'emploi sur le territoire
- Offrir des capacités manquantes en terme d'offres d'accueil pour les activités en tension (tertiaires de production et artisanales)
- Maintenir la qualité paysagère du site visible au regard de sa localisation dans la plaine du Garon
- Préserver le corridor écologique qui passe à proximité du site

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Aménagement d'une zone d'activités, avec aménagement des parties communes :

- voiries de desserte (couche de forme et revêtement),
- réseaux divers,
- bassins de traitement des eaux pluviales.

Vente de lots divisibles à la carte, à bâtir, dont le nombre pourra varier en fonction des surfaces nécessaires à l'exploitation des futurs preneurs selon leurs activités et au fur et à mesure des permis de construire (nombre de lots compris entre 10 et 20 et surface de plancher à répartir sur environ 35 000 m²).

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Mise en place d'une zone d'activités dont les parties communes seront gérées par une ASL à constituer, à vocation mixte, desservit pour tout ou partie par une voie d'accès en impasse depuis le chemin des Ronzières, mais aussi avec une desserte possible depuis le chemin des Ronzières ou le chemin du Gaud.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Permis d'aménager

Déclaration Loi sur l'eau

Dossier CNPN (dans le cas où une ou plusieurs espèce(s) protégée(s) serai(en)t identifiée(s) par l'inventaire faunistique et floristique)

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Permis d'aménager

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Superficie du terrain d'assiette	78 100 m ²
Surface lotissement	77 200 m ²
Surface cessible	65 100 m ²
Surface partie commune	12 100 m ²
Longueur voirie	390 mètres
Largeur voirie	10 mètres
Surface bassins	4 900 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Commune de Vourles
26 rue Bertranges Imeldange
69 390 Vourles

Coordonnées géographiques¹

Long. 45 ° 39 ' 27 " 3

Lat. 4 ° 45 ' 34 " 8

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

Commune de Vourles

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

Autorisation de transfert de permis d'aménager secteur
Nord : avril 2011

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui

Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Sont présents sur le terrain du projet d'anciens pâturages et des vergers en cours de colonisation par des ronces.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui

Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

Plan Local d'Urbanisme de la commune de Vourles, approuvé le 20 février 2014.

Règlement applicable à la zone du projet : AU1, zone à urbaniser à vocation d'activités économiques destinée à assurer, à terme, le développement de la commune

Orientations Particulières d'Aménagement concernant l'extension de la zone d'activités et intégrées dans la conception du projet, notamment concernant les espaces naturels à maintenir.

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site du projet n'est pas concerné par une ZNIEFF ou un APPB. La ZNIEFF la plus proche (de type I "Carrière du Garon") est localisée à 2,5 km au sud. L'APPB le plus proche ("Landes du plateau de Motagny") est localisé à 4 km au sud-ouest.
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le plan de prévention du bruit de la commune de Vourles a été arrêté le 15 décembre 2011 par délibération du conseil municipal.

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	le PPRI du Garon, approuvé le 28 juin 2007, intéresse la zone du projet, identifiée en zone blanche, avec obligation de maîtriser le ruissellement et la gestion des eaux pluviales. Absence de PPRT mais présence d'une canalisation de gaz avec un recul imposé par la DRIRE et un recul prescrit par GRT Gaz.
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site du projet est localisé dans la zone de protection éloignée des captages de Brignais et de Vourles. Ces périmètres ont été approuvés par arrêté préfectoral de DUP n°99-963 du 15 avril 1999
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site du projet n'entretient pas de lien fonctionnel avec les sites les plus proches qui sont : - Pelouses, milieux aquatiques et alluviaux de l'île de Miribel-Jonage, 17 km au nord - Affluents rive droite du Rhône, 25,5 km au sud
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les activités artisanales et tertiaires, mises en place dans le cadre du projet, pourront occasionner des prélèvements d'eau qui seront conformes aux dispositions en place dans les documents d'urbanisme (prélèvement de 20m3/h maximum avec des prescriptions techniques).
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La topographie générale du site du projet, relativement plane, permettra des terrassements légers, des modellements de surface. Les volumes de terres mobilisés resteront mineurs et ne nécessiteront pas de stockage important ni de demande d'ouverture de carrière.
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La topographie générale du site du projet, relativement plane, permettra des terrassements légers, des modellements de surface. Les volumes de terres mobilisés resteront mineurs et ne nécessiteront pas de stockage important ni de demande d'ouverture de carrière.
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les milieux en place sur le site sont d'anciens vergers et pâturages, délaissés, en cours de colonisation par des espèces présentant un faible intérêt pour la biodiversité. Le projet s'intégrera aux milieux en place et veillera à préserver une frange paysagère épaisse de manière à : - préserver la trame verte du territoire - favoriser le développement et la colonisation des milieux par des espèces remarquables, - inscrire le projet dans le paysage de la plaine du Garon. Le projet répondra ainsi aux prescriptions émises dans le PLU de la commune en matière d'environnement.
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	De plus, un inventaire faunistique et floristique en cours de réalisation permettra d'identifier les espèces présentes sur le territoire, d'évaluer les incidences du projet sur ces dernières et d'engager une procédure CNPN le cas échéant.

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet s'implantera sur d'anciennes parcelles agricoles actuellement délaissées.
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Une canalisation de gaz traverse le site du projet et est identifiée à proximité. Plusieurs zones de dangers sont imposées (DRIRE) et prescrites (GRT Gaz) et ont été prises en compte dans la conception du projet.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site est localisée en zone blanche du PPRI du Garon, qui impose une maîtrise des eaux pluviales sur le site imperméabilisé, compatible avec le mode de gestion des eaux pluviales qui sera mis en place sur le projet.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet favorisera la collecte et le traitement des eaux pluviales avant leur infiltration en direction de la nappe phréatique. Cela permettra de s'assurer de la qualité des eaux et de préserver la ressource en eau.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les activités qui seront mises en place au droit de la future zone d'activités seront de type bureaux, artisanats, industries, entrepôts et tertiaires, dans le même esprit que celles observées sur la zone des Plattes. Ces activités n'entraîneront pas de nuisances sonores importantes, autres que celles induites par les trafics générés, ni de nuisances olfactives ou vibratoires.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Pollutions	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'ensemble des eaux pluviales de la zone de projet sera collecté et infiltré avec traitement éventuel afin de s'assurer de la qualité des eaux rejetées en direction de la nappe. Les dispositions mises en place dans le cadre de la gestion des eaux pluviales et de leur infiltration seront en conformité avec le règlement des zones de protections éloignées des captages de Brignais et Vourles.
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet répondra aux orientations d'aménagement et prescriptions émises dans le PLU de la commune en matière d'insertion paysagère, notamment. Une attention particulière sera ainsi retenue sur le traitement des limites et des perceptions paysagères depuis l'extérieur vers le site.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet concernera la mise en place d'une zone d'activités avec une voirie qui ne permettra la desserte que de cette zone d'activité. En effet, cette voie, se terminant en cul de sac, ne favorisera pas l'urbanisation des espaces périphériques.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

La zone d'activité est constituée d'opérations indépendantes fonctionnellement et fractionnées dans le temps. Les Plattes 3, dernière extension de la zone d'activité à avoir été construite, a fait l'objet d'un permis de lotissement au cours de l'année 2010, avant l'entrée en vigueur du décret n°2011-2019 du 29 décembre 2011 portant réforme des études d'impact. Ce projet de lotissement d'activités s'inscrit dans le prolongement de cette zone d'activités, identifiée comme importante dans les différents documents d'urbanisme du territoire (SCOT de l'Ouest lyonnais et PLU de la commune), sans pour autant constituer une extension au sens de l'article R122-2-III du Code de l'environnement.

Dans le cadre de la révision du PLU de la commune, des orientations particulières d'aménagement ont été élaborées de manière à s'assurer de la prise en compte de l'environnement dans la conception de ce projet. L'ensemble des orientations sera ainsi intégré dans le projet, tel que les espaces végétalisés à maintenir, notamment dans le prolongement de la canalisation de gaz.

Ainsi, à travers les différentes démarches effectuées par l'équipe de conception du projet, seront assurées :

- les continuités naturelles, notamment avec la mise en place de limites séparatives végétalisées,
- l'insertion paysagère du projet au sein de la plaine du Garon,
- la prise en compte du recul imposé par la DRIRE et prescrite par GRT Gaz dans l'implantation des différents bâtiments,
- l'intégration du périmètre de protection éloignée des captages de Brignais et Vourles avec un mode de gestion des eaux pluviales qui permettra de s'assurer de la préservation de la qualité des eaux de la nappe,
- l'intégration des éventuelles espèces protégées rencontrées sur le site suite à l'inventaire faunistique et floristique.

Pour ces raisons, le projet de lotissement des Plattes 4 devrait être dispensé d'étude d'impact.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet	
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ; <input type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ; <input type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ; <input type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ; <input type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ; <input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 5 – Site Natura 2000

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

Vau les

le,

16/11/2014

Signature

